



Le Principal
Aux
Parents d'élèves

Objet : Demande de bourse pour l'année scolaire 2024-2025

Mesdames, Messieurs,

La campagne de bourse débute le **6 septembre jusqu'au vendredi 11 octobre inclus.**

Lors de la réinscription en ligne de votre enfant pour les élèves de 5^e, 4^e et 3^e vous avez eu l'opportunité de consentir à l'automatisation de votre droit à la bourse en complétant un espace dédié à cet effet.

Lors de l'inscription de votre enfant en classe de 6^e vous deviez compléter, si vous le souhaitiez, un document en format papier pour consentir à cette automatisation.

Ce consentement, pour rappel, vous permet de ne plus faire de demande de bourse durant toute la scolarité de votre enfant au collège. Le logiciel utilisé récupère directement les informations auprès du service des impôts qui calcule votre droit chaque année (scolaire) sans avoir à faire d'autre démarche.

Si vous n'avez pas effectué cette démarche en juin 2024, mais que vous souhaitez faire une demande bourse :

Vous devez venir récupérer dès que possible, un dossier en version papier au secrétariat du collège. Ce dossier sera également téléchargeable sur le site de l'établissement et PRONOTE. **Attention : compléter un dossier papier cette année vous obligera à formuler cette demande tous les ans. Seul le consentement à l'automatisation du droit à la bourse fait en juin 2024 dispense de faire la demande durant toute la scolarité de l'enfant (de la 6^e à la 3^e).**

Pour déposer le dossier, il faut avoir fait :

- 1) compléter le dossier et le signer
- 2) ajouter les documents suivants (obligatoire) l'avis d'imposition intégral 2024 sur les revenus 2023 (pas la fiche de déclaration)
- 3) attestation de paiement de la CAF du mois d'août
- 4) RIB original avec le logo de la banque à votre nom

Un rendez-vous doit être pris pour déposer votre dossier complet en contactant Madame LEMOINE, secrétaire de direction du collège par téléphone au 04.67.36.20.70 ou bien par mail ce.0340032a@ac-montpellier.fr

Informations les barèmes pour l'année scolaire 2024-2025 :

Nombre d'enfant(s) à charge fiscale (notifié sur votre avis d'impôt 2024)	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Revenu fiscal de référence sur votre avis d'impôt à ne pas dépasser	17 927€	22 064€	26 201€	30 338€	34 476€	38 613€	42 750€	46 886€

Montant/échelon : 1^{er} échelon 114€ (38€/trimestre), 2^{ème} échelon 315€(115€/trimestre), 3^{ème} échelon 495€(165€/trimestre)

- ❖ Ce dispositif est nouveau cette année, nous souhaitons vous informez en multipliant les outils de diffusion que nous disposons pour qu'aucunes familles ne soient mises de côté. Nous vous demandons de compléter le coupon réponse ci-dessous même si vous ne souhaitez pas faire de demande de bourse pour que nous puissions identifier les besoins.



A ramener obligatoirement au secrétariat avant le vendredi 27 septembre

Je soussigné(e) M., Mme responsable légal de l'élève

en classe.....

***cocher la mention exacte**

Oui, je souhaite faire une demande de bourse pour uniquement l'année 2024-2025 et Je m'engage à venir récupérer un dossier en version papier au secrétariat

Non, je ne souhaite pas faire de demande cette année 2024-2025

Je certifie avoir pris connaissance des documents concernant les modalités pour demander une bourse cette année 2024-2025.

Date et signature :

